

Soutenir l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille »

Contexte: l'initiative « Oui à la médecine de famille » a été lancée par des généralistes soucieux de sauver leur profession de l'extinction. Notamment en raison de la pénurie programmée de médecins de famille qui se dessine d'ici 2021. Le texte, muni de plus de 200'000 signatures a été déposé au printemps de l'année dernière et, dans la mesure où le débat va s'engager et se développer ces prochaines semaines, le PS Suisse se doit de prendre clairement position à son propos.

Pour le Comité directeur, le PS doit y apporter son soutien pour les raisons suivantes :

- L'accès universel à des soins médicaux de base, interdisciplinaires, d'excellente qualité et à un prix abordable, constitue le pilier central d'un système de santé publique moderne.
- La médecine de famille est la colonne vertébrale de notre système de soins. Aujourd'hui, près de 90% des maladies peuvent être efficacement traitées par le médecin de famille.
- Parallèlement, la médecine généraliste est confrontée au problème de la relève : près de la moitié des médecins de famille prendront leur retraite dans les cinq ans à venir. Au cours des dernières années, le métier de médecin généraliste a perdu de son attrait.
- Il est urgent de prendre des mesures politiques à tous les niveaux, afin qu'à l'avenir, les habitants de ce pays aient encore accès à des généralistes. Dans toutes les régions, ce métier doit devenir plus séduisant pour les jeunes diplômés. Il s'agit d'encourager la relève de manière ciblée.
- Dans les pays dont le système de soins est fortement concentré, comme aux Pays-Bas, les dépenses en matière de santé sont moins importantes et le suivi des patients est meilleur, ce qui se répercute sur la qualité de vie de l'ensemble de la population.
- L'initiative « Oui à la médecine de famille » demande non seulement à ce qu'une stratégie soit élaborée pour consolider la place de la médecine généraliste dans le système de santé, mais vise également à encourager la collaboration avec les autres prestataires et institutions des secteurs de la santé et du social.

Adoptée par le congrès extraordinaire du 26 mars 2011 à Zurich